

Parc éolien : Vent de délires demande un moratoire - Scaër

jeudi 25 avril 2013

L'association Vent de délires vient d'adresser un courrier aux maires de Leuhan et Scaër et leur demande d'user de leurs pouvoirs pour faire arrêter les éoliennes de Miné-Kervir (quatre à Scaër et une à Leuhan) entre 22 h et 6 h du matin si le vent est trop fort. Les deux associations souhaitent un moratoire suspendant toute nouvelle construction d'éoliennes dans le secteur « **pour que soit respecté l'article 7 de la Charte de l'environnement. Les nuisances sonores provoquent, chez les riverains, dont certains sont localisés à moins de 400 m des installations, des troubles du sommeil devenant préjudiciables à leur santé et nécessitant une aide médicale** ».

Conjointement, Vent de délires et C du vent ont aussi contacté le préfet, rappelant leur inquiétude face au programme de 32 éoliennes dans un espace de 40 km² au nord de la commune, à Leuhan et Roudouallec. Les deux associations demandent au préfet d'intervenir auprès du maire de Scaër et du maire de Leuhan afin qu'ils usent de leur pouvoir de police en arrêtant les éoliennes les nuits trop ventées.

Ce courrier est accompagné de témoignages de riverains expliquant les nuisances qu'ils subissent, de celui d'un acquéreur potentiel d'une longère à Crénorien, à 500 m d'un futur parc et qui a renoncé à son projet après avoir constaté les nuisances subies par un riverain d'un autre parc. 300 signatures de la pétition émise par Vents de délires en février-mars accompagnent le dossier : « **Les signataires de cette pétition n'acceptent pas de voir leur santé se détériorer, soit par manque de sommeil, soit par troubles divers les obligeant à déménager ; ils n'acceptent pas de voir leur patrimoine immobilier devenir invendable ; ils n'acceptent pas la démarche de la communauté de communes du pays de Quimperlé et de la commune de Scaër consistant à ne tenir aucun compte des êtres humains de la zone impactée.** »